



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
LIMITÉE

DP/1997/L.17  
18 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997  
15-19 septembre 1997, New York  
Point 6 de l'ordre du jour  
PNUD

PROJET DE DÉCISION

97/xx. Premier cadre de coopération avec le Nigéria

Le Conseil d'administration

Approuve le premier cadre de coopération avec le Nigéria (DP/CCF/NIG/1) sous réserve que l'Administrateur respecte, dans l'élaboration des programmes correspondant aux domaines définis dans le cadre, les principes suivants :

a) Les programmes doivent venir directement en aide aux catégories les plus pauvres de la population et avoir des effets positifs au niveau local;

b) Les éléments du programme doivent être élaborés avec la pleine participation de leurs bénéficiaires, en particulier dans les catégories les plus pauvres de la communauté, et exécutés par l'intermédiaire d'organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales nationales et internationales;

c) Le programme doit comprendre des éléments clairement évaluables pour permettre à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur le contenu du programme et de faire ensuite des évaluations périodiques de l'impact du programme au moins une fois par an.

Septembre 1997

-----